Berne

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 231

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

M. Schürmann et les grands du pétrole

Werner Meyer, dans la « Schweizerische Finanzzeitung » (23) pose la question : « M. Schürmann élimine-t-il du marché les entreprises d'essence hors trust ? » (Drängt Schürmann die freien Benzinfirmen aus dem Markt ?). Tout en jugeant l'action heureuse, le journaliste bâlois estime qu'une victoire à la Pyrrhus se dessine : « Si les prix ne peuvent pas être adaptés aux prix du marché mondial, les indépendants devront céder. La conséquence en sera que le cartel du pétrole pourra renforcer sa position en Suisse. »

Dans le même journal, le même rédacteur se penche sur la nouvelle initiative fiscale du PSS et note que pour les montants dépassant 50 000 fr., le PSS a adopté « grosso modo » les taux des communes suisses les plus chères (pour les très hauts revenus uniquement, des taux encore plus élevés sont prévus) : « On ne pourra guère dire que les propositions socialistes ne sont pas au diapason des taux suisses, en tout cas pas pour les revenus que l'on peut considérer comme gagnés. »

— Le « Zürcher AZ » (l'ancien « Volksrecht ») a célébré le 75e anniversaire de sa fondation par la publication d'un volumineux numéro spécial qui, à notre goût, était malheureusement trop tourné vers le passé.

— La « Neue Zürcher Zeitung » (258) rend compte abondamment du congrès du PSA tessinois et décrit la scission du groupe « Bandiera Rossa » qui veut se rallier à la LMR. Le reproche fait à la majorité du PSA est étonnant : « Réformisme ».

— Dans le mensuel « Saemann », très diffusé dans les paroisses réformées bernoises, un commentaire du pasteur Klaus Bäumlin consacré au vote du 20 mai 1973 : « Les catholiques suisses ont senti vers le 20 mai combien la peur et la méfiance à l'égard du catholicisme sont encore répandues dans des milieux protestants étendus. C'est à eux de dissiper cette méfiance. Ils atteindront le mieux ce but en réalisant pleinement et radicalement les idées et postulats du Concile Vatican II et en éliminant aussi dans leur domaine ce qui y fait obstacle. »

BERNE

Mauvaise humeur, ou l'Eglise face à Schwarzenbach

Les électeurs du canton de Berne se prononceront le 1er juillet sur trois projets de loi contestés. Ils ont été adoptés à une forte majorité par le Grand Conseil, mais le référendum a été demandé. Il s'agit de la loi sur les forêts, de la loi sur les traitements des membres du corps enseignant et de la loi sur l'organisation des cultes. Ce dernier projet retiendra notre attention, car la revision partielle envisagée sera un nouveau test de l'attitude, xénophobe le plus souvent, des électeurs bernois.

La situation est la suivante : à la suite d'interventions au synode de l'Eglise évangélique réformée demandant que le droit de suffrage et d'éligibilité soit accordé aux étrangers, le Conseil exécutif a proposé les modifications maintenant soumises au vote. L'Action nationale contre la surpopulation étrangère, qui a obtenu un certain succès aux élections nationales de 1971 en faisant élire le conseiller national Valentin Oehen, a aussitôt fait aboutir la demande de référendum.

Dans le message, les autorités soulignent que la question de ces droits peut être réglée indépendamment des problèmes concernant les affaires cantonales et communales : « L'Etat n'a donc aucune raison de ne pas faire droit à la demande des Eglises, qui, en accordant ces droits aux coreligionnaires étrangers établis dans notre pays — et qui, du reste, paient l'impôt ecclésiastique — leur permettent de participer activement à la vie de la communauté religieuse ». Le même message met en évidence une des caractéristiques du système bernois puisque c'est en effet l'Etat qui règle encore ces droits de suffrage et d'éligibilité alors qu'ils ne concernent que les Eglises.

A noter : la loi, si elle accorde les droits de suffrage et d'éligibilité aux étrangers qui possèdent un permis d'établissement, permet néanmoins aux paroisses de les restreindre ou de les abolir.

Berne pourrait bien confirmer son soutien à l'initiative Schwarzenbach, en 1970, et rejeter le projet modeste qui lui est soumis, tout en acceptant que les étrangers continuent de payer leurs impôts. Devront-ils sortir des Eglises pour se faire respecter ?

FRIBOURG

Ressentiments et frustrations conjoncturelles

Région pauvre et économiquement marginale, il était inévitable que le canton de Fribourg fasse, l'un des premiers, les frais des mesures de restriction de crédit et de main-d'œuvre décrétées depuis quelques mois sur le plan suisse. A Berne d'ailleurs, les autorités fédérales avaient prévu de longue date quelles seraient leurs premières victimes, qui devaient nécessairement se recruter dans les entreprises économiques marginales, tout particulièrement dans les régions les moins développées. Aucune surprise donc, aucune volonté d'adoucir les mesures linéaires appliquées jusqu'à maintenant (mis à part, semble-t-il, des aménagements financiers tout à fait exceptionnels et partiels).

Réagir devait être la doctrine du « lobby » fribourgeois auprès des autorités fédérales. Le gouvernement et les parlementaires du canton (de tous les partis), en accord avec les milieux économiques, avaient décidé d'exercer des pressions